

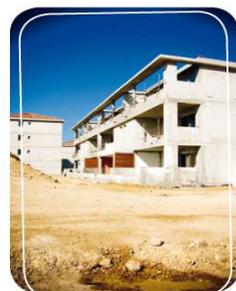


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Gestion de Crise Sécheresse et Canaux de Basse Durance Dans les Bouches-du-Rhône

Commission Agora 4 juin 2018

DDTM 13



Retour sur les plans cadre sécheresse

► Arrêté du 28 juillet 2009

Mention :

Lorsque la Commission Exécutive de la Durance prendra des mesures de restrictions, il sera recommandé aux autres utilisateurs de cette ressource en eau de réaliser des économies d'eau.

► Arrêté du 17 mai 2016

Modalité de passage en vigilance :

Si la CED active son protocole de crise au niveau vigilance, le passage en vigilance sera mise en place sur l'ensemble du département

Révision 2017 - 2018

Objectif :

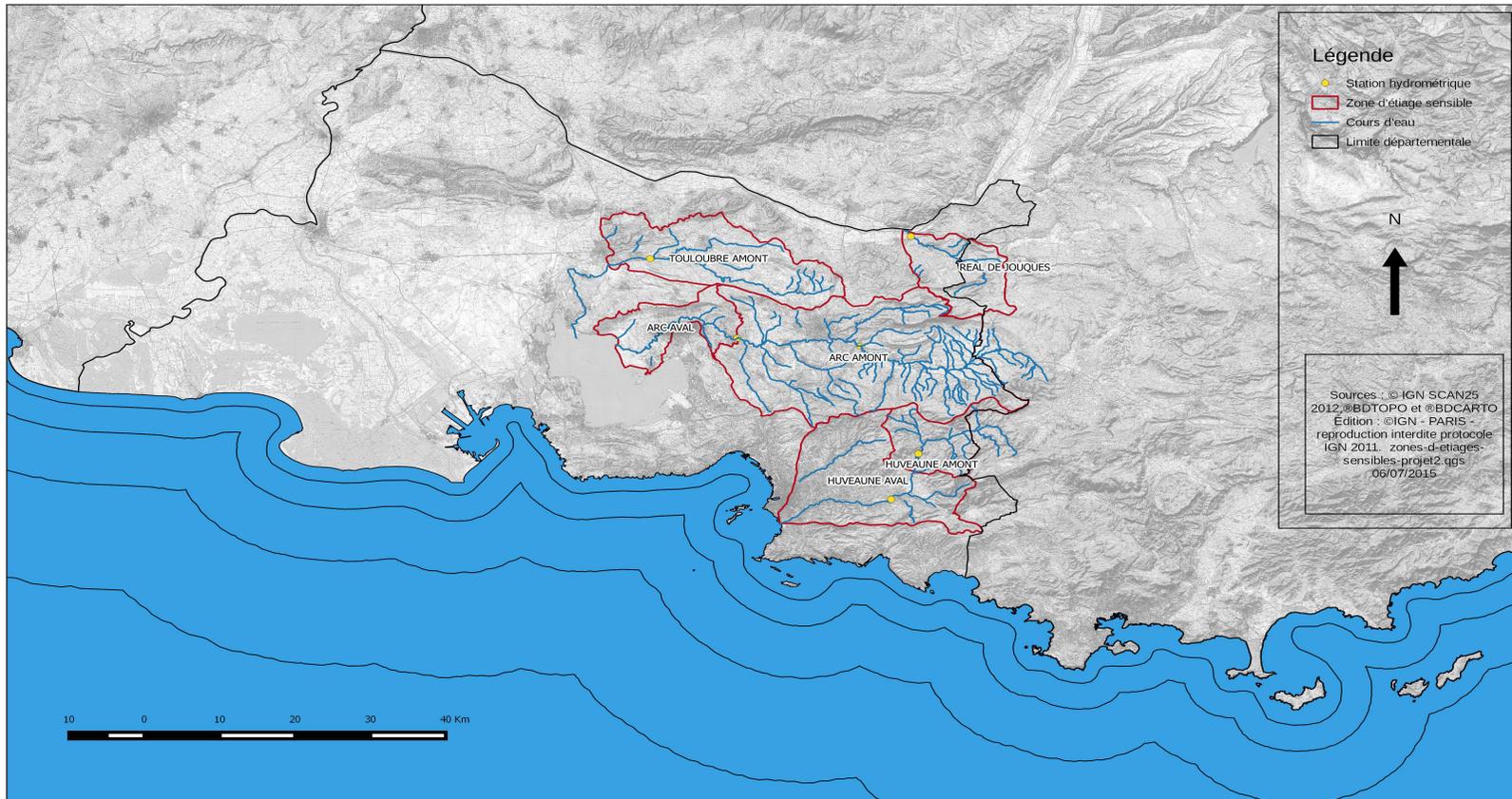
Coordination avec le plan cadre sécheresse du Vaucluse (arrêté du 15/12/15) :

- **adoption des seuils du protocole CED pour les seuils du secteur « durance »**
- **même niveau de restriction que le protocole CED appliqué sur le secteur « durance » et « nappe d'accompagnement Durance »**

Périmètres des zones d'alerte plan cadre 2016

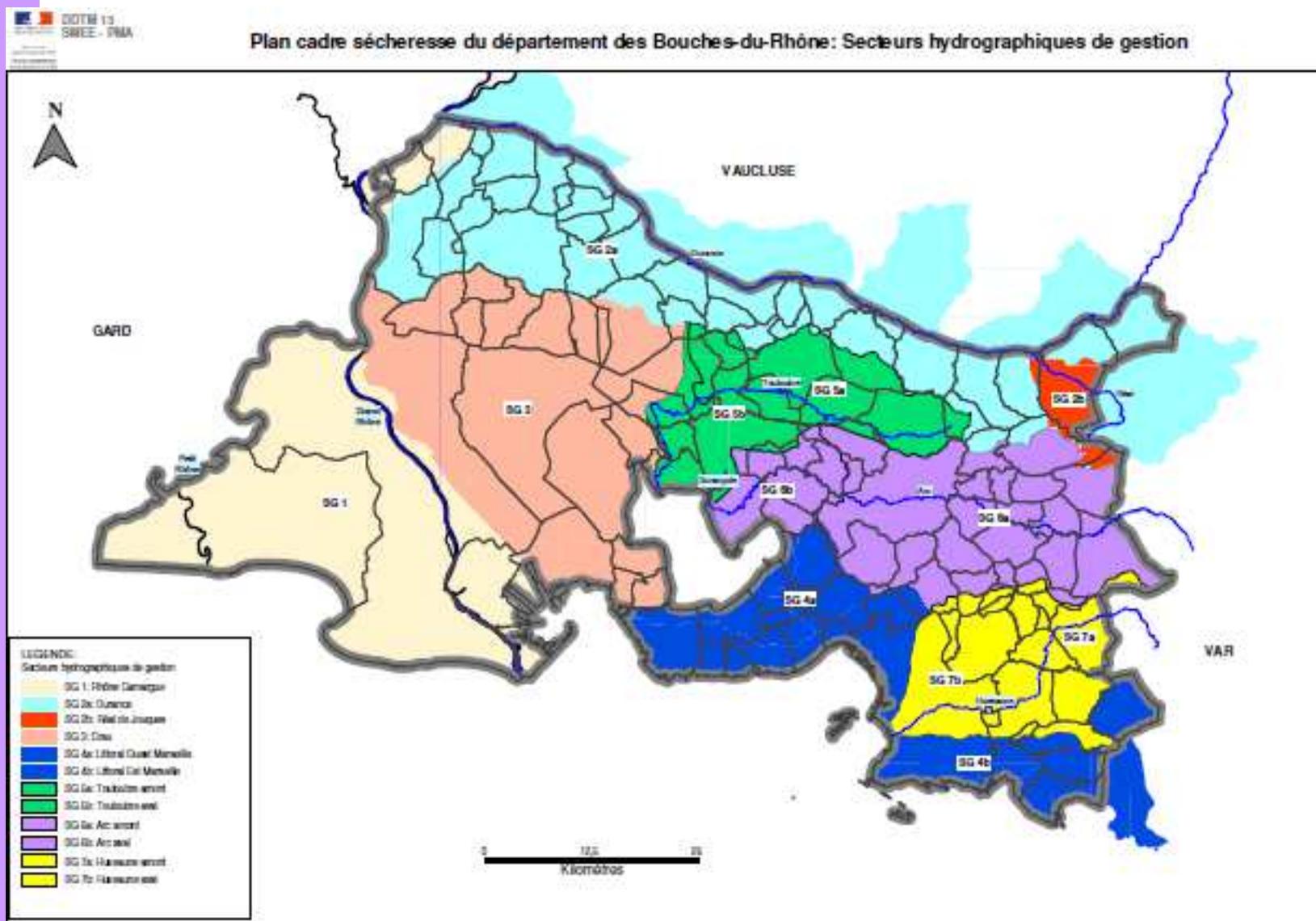


Zones d'étiages sensibles - Département des Bouches-du-Rhône



Révision 2018

Secteurs hydrographiques de gestion



Mesures de restrictions

Cas des usages irrigation agricole :

SG Crau, Durance et Touloubre aval :

mesures horaires et réduction du prélèvement en différé à l'application du protocole

Ex :

* Alerte CED (réduction 10% sur les canaux) implique

restriction horaire

* Alerte renforcée CED (réduction 20% sur les canaux)

implique **restriction horaire et réduction de 10%**

prélèvements

Scenario « stade alerte CED »

Jour jj/mm/aa :

- Analyse situation hydrologique / réunion de la CED qui déclenche le **niveau alerte, soit restriction globale de 10 % sur les canaux**

d'où

Proposition au CDVS : stade alerte sur les secteurs Durance, Crau et Touloubre

Scenario « stade alerte CED »

Conséquences sur les secteurs **Durance, Crau et Touloubre:**

- Usages non prioritaires : par exemple arrosage : interdiction de 10 h à 18h
- Industriels : réduction de 10 %
- Irrigants agricoles : interdiction de 10h à 18h

Projet plan cadre sécheresse 2018

Pour plus d'information : consultaiton du publique en cours jusqu'au 17 juin 2018 :

- **<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques/Consultation-du-public/Consultation-du-public-du-28-05-2018-au-17-06-2018-arrete-prefectoral-fixant-le-plan-cadre-secheresse-des-Bouches-du-Rhone>**



**Merci de votre attention,
et de votre maîtrise
des usages de l'eau.**